

POLITIQUE EN MATIÈRE D'INCLUSION ET DE BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

2019-2020

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE



INTRODUCTION

Le PEI est un programme scolaire ouvert sur les élèves. Certains élèves admis au PEI possèdent des besoins spécifiques déjà diagnostiqués au primaire tandis que chez d'autres élèves, des problèmes peuvent survenir au cours de leur secondaire.

Voici quelques exemples de situations particulières que nous pouvons observer :

- Difficultés langagières
- Problèmes de santé mentale
- TDA, TDAH
- Maladies chroniques
- ...

Bien entendu, ces élèves doivent être en mesure d'atteindre les niveaux les plus élevés des critères de tous les groupes matières. C'est principalement pour cette raison que nous mettons en place des moyens afin de répondre aux besoins spécifiques de ces élèves.

Dans notre Commission scolaire, la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que la politique d'adaptation scolaire du MEES s'appliquent systématiquement à tous les élèves présentant des handicaps ou des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. À des fins plus pratiques, la page suivante résume concrètement les actions et les démarches établies pour répondre aux besoins spécifiques des élèves qui nécessiteraient des besoins éducationnels spéciaux.



PROCÉDURES DE DÉPISTAGE ET D'IDENTIFICATION DES BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

ÉLÈVE AYANT DÉJÀ UN DOSSIER D'AIDE PARTICULIÈRE

- L'établissement s'assure de la transmission du dossier et ce dernier est consulté par les intervenants concernés.
- L'information est transmise aux enseignants en début d'année lors des rencontres de présentation des cas d'élèves.
- Le plan d'intervention est élaboré, validé et adapté en fonction des besoins de l'élève.
- Suite à l'élaboration du plan d'intervention, les mesures nécessaires concrètes sont mises en place pour le soutien à l'élève présentant les besoins éducationnels spéciaux. Les informations sont transmises aux différents enseignants.
- Une révision des plans d'interventions en cours d'année est possible.

ÉLÈVE N'AYANT PAS DE DOSSIER D'AIDE PARTICULIÈRE

- Un signalement par un intervenant, enseignant ou non, généralement le tuteur du groupe, est fait à la direction. Voir le formulaire en annexe 1.
- Une évaluation de la situation de l'élève par des ressources professionnelles est mise en place afin d'identifier la nature ou la source des besoins spéciaux.
- Un plan d'intervention est élaboré si la situation de l'élève revêt un caractère complexe et nécessite la mise en place de mesures adaptatives.
- Suite à l'élaboration du plan d'intervention, les mesures nécessaires concrètes sont mises en place pour le soutien à l'élève présentant les besoins éducationnels spéciaux. Les informations sont transmises aux différents enseignants.
- Une révision des plans d'interventions en cours d'année est possible.

Plan d'intervention : Outil essentiel de concertation qui découle de l'analyse des besoins et des capacités de l'élève. Il dresse un portrait de l'élève et détermine ses besoins particuliers. Il précise notamment les objectifs, les moyens, les responsabilités, les échéanciers de même que les modalités prévues pour évaluer le progrès de l'élève.

SOUTIEN APPORTÉ AUX ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT AYANT DES BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

Des dispositions sont mises en œuvre pour satisfaire les élèves de notre établissement ayant des besoins éducationnels spéciaux tels que le trouble déficitaire de l'attention, le trouble du spectre de l'autisme, la dyslexie, la dyscalculie, la mobilité réduite et autres. Nous pouvons classer ces besoins en quatre catégories.

1) **Outils d'aide favorisant l'apprentissage** : Dictionnaires électroniques, reconnaissance et synthèse vocale, outils pédagogiques numériques, utilisation d'un portable, etc.

2) **Mesures de support à l'environnement de l'élève** : Accompagnement, places préférentielles, clé d'ascenseur, toilettes adaptées en sont des exemples.

3) **Autres besoins liés à l'anxiété** : Isolement lors d'évaluation, accompagnement, port de coquilles, temps supplémentaire, local adapté pour ces élèves, etc.

4) **Encadrement spécial** : Tuteur, mentor et enseignant-ressource.

Une diversité de services complémentaires est aussi offerte par du personnel spécialisé (annexe 2).

De plus, à la Polyvalente de Charlesbourg, des mesures d'aide et de support aux élèves sont déjà en place et à la disposition des élèves dans les différents profils de cheminement scolaire. Advenant des situations particulières, des élèves inscrits au PEI pourraient, selon les besoins, bénéficier éventuellement de soutien pédagogique. Par exemple :

RÉCUPÉRATION :	Ce service est offert sur l'heure du dîner afin de réviser des notions dans lesquelles les élèves ont pris du retard. Il y a des récupérations dans l'ensemble des matières. L'horaire est défini en début d'année scolaire
ENSEIGNEMENT-RESSOURCE :	Enseignants(es) libérés(es) pour aider les élèves en difficulté en mathématique, en français et en anglais. Les ateliers peuvent se vivre en classe, en groupe ou en individuel hors de la classe.
ORTHOPÉDAGOGIE :	Suivi individuel de l'élève dans un domaine précis.

AIDE PAR LES PAIRS	Jumelage d'un élève généralement plus âgé ayant de la facilité avec un élève éprouvant de la difficulté. Les rencontres, supervisées par un enseignant, ont lieu à la bibliothèque. La fréquence varie en fonction des disponibilités des deux élèves et des besoins.
MIDIS OAT	Local ouvert les jours 1, 3, 4 et 8 afin de soutenir les élèves utilisateurs des outils d'aide technologiques. Les intervenants offrent un dépannage ainsi que des formations.
MIDIS ÉTUDES	Sous la supervision d'un enseignant, les élèves peuvent aller faire leurs devoirs individuellement ou en équipe.

MÉCANISME DE MISE À JOUR ET D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

Sous la responsabilité de la coordonnatrice, la politique sera révisée annuellement. Le processus se fait en équipe PEI à la fin de l'année scolaire pour être diffusé en septembre. La coordonnatrice est responsable de la diffusion de la politique aux enseignants, de la diffusion sur le site web de l'école et de la transmission de l'information aux parents.

ANNEXE 2 **Services complémentaires 2019-2020**

1- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative

- Les enseignants
- L'équipe de direction
- Les parents
- Les élèves

2- Éducation aux droits et aux responsabilités

- Les enseignants
- L'équipe de direction
- Les parents
- Les techniciennes en loisirs
- L'équipe d'intervenants (orthopédagogues, psychologues, conseillères en orientation, psychoéducatrices, AVSEC, éducateurs spécialisés (TES) et préposée aux élèves handicapés (PEH))
- La policière éducatrice (ville de Québec)
- Les surveillants d'élèves

3- Animation sur les plans sportif, culturel et social

- Les enseignants
- L'équipe de direction
- Les parents
- Les techniciens en loisirs
- AVSEC
- Le technicien audio-visuel
- Les entraîneurs
- Les activités parascolaires
- Les activités thématiques

4- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire et audio-visuel

- Technicien en documentation
- Technicien audio-visuel

5- Information et orientation scolaires et professionnelles

- Conseillère en orientation

6- Psychologie

- Psychologue

7- Psychoéducation

- Psychoéducatrice école

- Psychoéducatrice COM-TSA (classes commission scolaire pour accueillir les élèves TSA non intégrés)
- Psychoéducatrice Service REPAIR (service pour les élèves TSA intégrés)

8- Éducation spécialisée

- Éducateur 1^{er} cycle et Inter (local d'exclusion)
- Éducateur 3^e et 4^e secondaire, Pré-DEP, DEP-DES et Inter
- Éducateur 5^e secondaire, CPC (service de francisation), FMSS et Inter
- Éducateur au LIS (local de suspension interne)
- Éducateur pour les élèves TSA intégrés ou ayant des problématiques d'anxiété
- Deux éducateurs COM-TSA
- Deux éducateurs pour les diners COM-TSA
- Éducateur Service REPAIR
- Préposé aux élèves handicapés (PEH) - Au besoin
- Interprète - Au besoin

9- Orthopédagogie

- Orthopédagogue école
- Orthopédagogue Service REPAIR

10- Enseignants-ressources

- Enseignants-ressources 1^{er} cycle
- Enseignants-ressources 3^e secondaire

11- Francisation

- Soutien particulier à prévoir selon les évaluations

12- Santé et services sociaux

- Infirmière

13- Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire

- AVSEC école

RÉFÉRENCES

- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Le guide des principes à la pratique, publié en 2014 (mise à jour septembre 2017), Genève, 166 pages.
- COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES. Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, mars 2010, Québec, 37 pages.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Une école adaptée à tous ses élèves-politique de l'adaptation scolaire, publiée en 1999, Québec, 56 pages.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève- cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, publié en 2004, Québec, 50 pages.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Les difficultés d'apprentissage à l'école- cadre de référence pour guider l'intervention, publié en 2003, Québec, 54 pages.
- ÉCOLE LOUIS-JOSEPH PAPINEAU. Politique en matière d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux, révisée juin 2017, 13 pages.

Politique révisée et adoptée le 18 septembre 2019

Politique écrite au printemps 2018 par :

Kim Andrews, enseignante en sciences et responsable des approches de l'apprentissage et du Design
Cynthia Turcotte, coordonnatrice du PEI et enseignante en mathématique
Carl Barrette, directeur